

**ASSEMBLÉE NATIONALE**13 janvier 2006

---

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 528

présenté par  
M. Hamel-----  
**ARTICLE 9**

À la fin de l'avant-dernière phrase de l'alinéa 16 de cet article, substituer aux mots :

« ses objectifs »,

les mots :

« cet engagement annuel quantifié ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.